Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MILAN

Milan, le 12 novembre 2014

PRESENTATION
DU CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE

Membres avec voix délibérative :

M. Olivier Brochet	Consul général de France à Milan, Président
Mme Edith Ravaux	Consule générale de France à Turin
Mme Inès Cavaye-Ninu	Conseiller consulaire
M. Alexandre Bezardin	Conseiller consulaire
M. Ryad Chellali	Conseiller consulaire
Mme Laura Petrolino	Conseiller consulaire
M. Eric Véron	Conseiller consulaire, Vice-président

Membres avec voix consulative :

Dr Anne Weber	Médecin conseil du poste
M. Jean-Marc Deshaires	Président de l'U.F.E. Italie, excusé
Mme. Catherine Anger	Présidente de l'ADFE Lombardie
M. Pierre Jestin	Président par intérim de l'ADFE Milan, excusé
Mme Joëlle Maurelli-Duport	Présidente de la Société de bienfaisance de Milan représentée par Mme Sylvie Berger
Mme Armanda Miranda	Présidente de la société de bienfaisance du Piémont
M. Gérard Deiss	Consul Honoraire, Président de l'Association de bienfaisance de Gênes, excusé
Mme Annie Réa	Présidente de l'association Milan Accueil, excusée
Me Sylvain Lebertre	Président de la Communauté Française de Milan et Lombardie
Mme Marion Fesneau-Castaing	Consule générale adjointe,
M. Jérémie Peyron	Consul-adjoint, chef de chancellerie
Mme Anne-Marie Visconti	Recrutée locale du poste
Mme Corinne Baïocco	Adjointe administrative du poste

INTRODUCTION

Le Président du conseil consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS) rappelle le principe de confidentialité des débats et propose à chaque membre de se présenter.
Il soumet l'ordre du jour à l'approbation des participants :

I. Eléments de cadrage pour la campagne d'aide 2015
II. Rapport d'activité et bilan de l'année 2014 du CCPAS de Milan
III. Propositions budgétaires pour l'année 2015
IV. Examen des dossiers individuels pour 2015
V. Rapport d'activité des Organismes locaux d'entraide et de solidarité et demande de subvention pour 2015
VI. Questions diverses

Il indique que la documentation fournie contient une description précise des aides sociales pouvant être attribuées ainsi que des méthodes de travail que doivent suivre les postes consulaires.
Il demande aux membres de bien vouloir restituer les documents à l'issue de la séance, hormis les documents ne comportant pas de données personnelles.

I - ELEMENTS DE CADRAGE POUR 2014

1) Références réglementaires

Le Président présente le rôle du conseil consulaire, sa compétence consultative et son fonctionnement en énonçant les références réglementaires : (extraits de l'article 3 de la loi du 22 juillet 2013-659, des articles 2 et 16 du Décret n° 2014-144).

La composition du conseil (membres ayant voix délibérative ou voix consultative), le droit de vote et le quorum sont exposés selon l'instruction sur l'aide sociale aux Français résidant à l'étranger.

Le Consul général constate que le quorum est atteint, en effet 7 personnes ayant voix délibératives sont présentes (le quorum = la moitié au moins des membres composant le conseil consulaire avec voix délibérative).

2) Bilan national provisoire de la campagne d'aide pour 2014 :

Après application de la réserve de précaution sur les 16 235 000€ inscrit en loi de finances initiale pour 2014, 15 098 550€ ont été attribuées aux aides sociales versées par les postes sur le programme 'Français à l'étranger et affaires consulaires ».
Les prévisions de dépenses des 205 CCPAS s'élevaient à 14 530 673€ suite à la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger réunie à Paris le 12 mars 2014.
85 prestations d'assistance consulaire (PAC, aide financière spécifique aux pays de l'Union Européenne) pour un montant total de **256 241€ pour les aides accordées dans le cadre du régime particulier des pays de l'UE.**

3) Soutien aux organismes locaux d'Entraide et de solidarité (OLES)

Le CCPAS doit être tenu informé de l'activité des organismes locaux d'entraide et de solidarité de la circonscription, en particulier pour ceux qui reçoivent une aide financière du Département.

Toutefois, dans un souci de transparence et d'utilisation optimale des fonds publics, le Département souhaite apporter un soin plus particulier à l'appréciation des demandes de subventions présentées.

La consultation des élus siégeant au CCPAS est essentielle et répond à une demande récurrente des conseillers de l'AFE qui souhaitent être mieux associés aux évaluations des demandes de subventions présentées par les sociétés de bienfaisance.

En conséquence, afin que chaque demande de subvention puisse être examinée au regard d'un avis détaillé du CCPAS, celui-ci devra se prononcer formellement sur les critères : complémentarité, **rôle de relais** géographique du Consulat joué par l'organisme, **dynamisme** de l'organisme dans sa recherche d'autres financements , **non-discrimination** dans les actions menées et ouverture à de nouveaux publics, **neutralité** dans la sélection des bénéficiaires, **transparence et qualité du dialogue**, ainsi que la qualité des **retours d'information** sur les actions entreprises .

5) Rappel du régime particulier aux pays de l'UE

Le Président rappelle aux membres le principe de la territorialité de l'aide sociale dans l'UE : **l'aide sociale relève en priorité de la compétence des Etats membres.** En effet nos ressortissants peuvent prétendre en Italie aux mêmes allocations servies aux autres personnes résidant dans le pays.

Le taux de base est de 488€ pour l'Italie. Il n'est plus relevé depuis 2003 dans l'UE.

La prestation d'aide sociale transitoire intitulée PAC (prestation d'assistance consulaire) est maintenue pour 2015 pour atténuer les effets marginaux :

-notamment les cas où nos ressortissants ne pourraient pas (pour des raisons administratives) recevoir les aides italiennes

-mais également pour les Français (à savoir les personnes âgées et les adultes handicapés) dont l'aide perçue en Italie n'atteindrait pas le taux de base de 488 €, auxquels le CCAPS peut verser une aide différentielle.

Les aides à l'enfance (allocations enfants handicapés et secours mensuels spécifiques enfants) continuent à être versées sans conditions particulières aux Français qu'ils résident dans l'UE ou ailleurs. Ces deux prestations doivent faire l'objet d'une programmation détaillée.

Mme Armanda MIRANDA fait remarquer que malgré le gel du barême, elle espère que les aides de l'Etat Français seront maintenues au-delà de l'année 2015.

II- RAPPORT D'ACTIVITE DU CCPAS DE MILAN - ANNEE 2014

Budget global CCPAS accordé par le MAEE pour 2014 : 15 806 €

Sur les 15 806 € de crédits obtenus, **10 056 €** ont été attribués, mensuellement, à des personnes pré-identifiées (6 dossiers de PAC), alors que **5750 €** ont été attribués au titre des aides occasionnelles (pas destinées a priori à des personnes en particulier)

Dépenses effectuées par le poste en 2014:

- Allocations : 6 prestations d'assistance consulaire jusqu'au 31/12/14)	10 056,00 €
- 8 Secours occasionnels à des Français inscrits au registre au 10/11/14	3 192,00 €
- 6 Aides exceptionnelles aux Français de passage au 10/11/14	788,00 €
	14 036,00 €

Reliquat CCPAS au 10/11/2014 : 1770,00 €

Il est proposé d'attribuer 9 secours occasionnels à des personnes à très faibles revenus (seuil de pauvreté estimé selon l'ISTAT à 820€ pour une famille de 2 personnes dans une grande ville). Les bénéficiaires sont largement en dessous de ce taux et n'arrivent pas à financer soit leurs

échéances de loyer, leurs factures d'énergie, leurs dépenses de santé dans le cadre d'handicap moteur lourd ou subvenir normalement aux besoins de leurs enfants à charge ; les bénéficiaires de ses secours ne dépendent pas de la circonscription de Turin, afin d'éviter la redondance avec l'OLES subventionné de cette circonscription.

9 dossiers de demandes de secours occasionnels sont présentés pour consultation des membres du conseil consulaire quant à l'utilisation de ces fonds. Les membres sont favorables à ces attributions de secours occasionnels pour cette fin d'année budgétaire.

M. Eric VERON demande de quelle manière les demandes d'aides nous sont parvenues. Ce poste l'informe de la connaissance des situations sociales :
- soit par contact direct des administrés s'adressant au consulat
-soit par le biais des associations de Français reconnues d'utilité publique
- soit par le biais des organismes locaux d'entraide et de solidarité.
Il indique que le conseil consulaire est bien organisé et qu'il a confiance dans l'analyse faite par les agents du consulat quant aux dossiers sociaux. Il s'interroge sur la capacité des membres du conseil à émettre un avis sur les demandes tant la situation de chaque personne est unique et réclame une analyse profonde pour pouvoir prendre une décision.

M. Alexandre Bezardin souhaite connaître le nombre total d'aides déposées (à savoir les aides déjà octroyées, les aides à venir en fin 2014, ainsi que celles qui n'ont pas entrainé une aide financière in fine). En réponse, les agents du service social du consulat général informent les membres qu'environ 10 demandes n'ayant pas conduit à une aide financière ont été déposées au consulat général, Il convient, par ailleurs, à prendre en compte les demandes d'aides financières satisfaites par les sociétés de bienfaisance (de Gênes, Milan et Turin)

III- PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2015

Montant pour 2015 demandé par la Commission locale en novembre 2013

- 9 Allocataires (prestations d'assistance consulaire jusqu'au 31/12/15)	15 840 €
Dont 3 nouvelles demandes qui entreraient dans le dispositif en 2015	
(2 Allocations de solidarité + 1 allocation adulte handicapé) et 6 anciens allocataires	
- 1 nouveau Secours mensuel spécifique enfant (244x12)	2 928 €
- Secours occasionnels et aides exceptionnelles jusqu'au 31/12/2015	7 750 €
-Total du budget demandé au titre de 2015 :	**26 518 €**

Si des demandes d'aide permanente parviennent au CGF en cours d'année, il est demandé aux sociétés de bienfaisance de prendre le relais, le temps de mettre en place une aide annuelle l'année suivante, après autorisation de la commission permanente se réunissant en mars de chaque année.

Dans le cadre de « l'expo 2015 » , les autorités italiennes attendent 800 000 visiteurs Français.
Le consulat devra répondre à un plus grand nombre de ressortissants Français de passage susceptibles de rencontrer des difficultés (perte de leurs moyens de paiement, impossibilité de se voir transférer de l'argent) entrainant une aide financière exceptionnelle.

La probable transformation du consulat général de Turin en consulat honoraire en 2015 entrainera un accroissement des compétences du consulat général à Milan en matière de protection et d'aide sociale de nos ressortissants Français (la circonscription consulaire de Turin viendra vraisemblablement se rajouter à celles de Milan)
A ce titre, la Consule générale de France à Turin a rappelé que dans sa circonscription (Ligurie, Piémont et Vallée d'Aoste), les accidents en mer et surtout les accidents de montagne sont en

général nombreux chaque année. Pour mémoire 19 décès de Français de passage sont survenus dans la circonscription consulaire de Turin entre décembre 2013 et juillet 2014.

Pour ces deux motifs, ce poste sollicite une enveloppe de 2000€ supplémentaires en secours occasionnels et aides exceptionnelles par rapport au budget accordé en 2014.

IV- EXAMENS DES DOSSIERS INDIVIDUELS POUR 2015

Non diffusable

V- Rapport d'activité des Organismes locaux d'entraide et de solidarité et demande de subvention pour 2015

Chaque président ou son représentant prend la parole pour effectuer son rapport d'activité de l'année 2014. M. Deiss qui est excusé, a transmis son bilan d'activité (qui sera lu aux membres par le consul adjoint du CGF à Milan).

Société de bienfaisance de Milan

La représentante de l'OLES de Milan, Mme Sylvie BERGER a remis au Consulat le compte-rendu de sa gestion 2014.
Aucune demande de subvention n'est sollicitée par cet organisme au Département.
En 2014, l'organisme a reçu des dons financiers.
Leur rapport indique que le fonctionnement au quotidien s'effectue par la présence de bénévoles en nombre supérieur cette année. Cet effectif plus important permet des visites plus fréquentes aux personnes âgées en difficulté ou souffrant de solitude. Mme Berger, précédemment assistante sociale en France, a intégré l'équipe courant 2013 et apporte sa contribution grâce à son expérience pour les situations plus complexes.
L'équipe travaille en partenariat avec les structures locales françaises et italiennes.
*En 2014, la société a pu aider **1 détenu français et 6 familles résidentes**, les problèmes rencontrés par ces dernières sont le divorce, le surendettement, le changement de statut professionnel (expatriés qui passent en contrat local) et les changements de situation familiale. L'équipe assure, outre les informations pratiques liées à l'accès aux droits des personnes ou à l'aide financière proposée, un suivi dans la durée en leur offrant un soutien moral.*

Société Française de bienfaisance du Piémont

La Présidente de l'OLES du Piémont, anciennement conseillère à l'AFE jusqu'à mai 2014, a transmis la situation des comptes au 31/10/2014.
Plus de la moitié des aides versées aux Français ont été consacrées à l'aide au le chauffage.

La subvention versée par le ministère des Affaires Etrangères et du développement International en 2014 sera largement dépensée. L'association fournira les éléments plus détaillés lors de la constitution du dossier de demande de subvention en février 2015.
*La représentante de la Société de bienfaisance du Piémont présente la liste des **13 personnes aidées en 2014**. Chaque situation est détaillée avec sa problématique spécifique. La société détient une liste de bénéficiaires d'aides financières depuis 2002 et peut répondre à tout moment à l'interrogation sur une famille et garantir son suivi.*

La vérification que les personnes bénéficiaires sont bien inscrites au registre consulaire des Français établis hors de France est systématique.
L'OLES apporte des aides financières de plus en plus nombreuses en raison de situations de grande détresse suite à des drames familiaux (séparation, divorce, perte d'emploi, décès du conjoint) et un taux de chômage toujours plus important dans le Piémont.
La présidente fait remarquer que les dons des entreprises et des particuliers sont de moins en moins nombreux.

La complémentarité des actions est assurée ; les bénéficiaires d'aide de l'OLES de Turin ne sont pas des allocataires du CCPAS.

Le relais géographique avec le consulat de France à Milan est d'autant plus important que l'éloignement ne permet pas à ce consulat d'avoir précisément connaissance des situations des familles du Piémont. Le rôle de relais va s'intensifier de par la transformation des compétences territoriales de notre consulat à Milan en absorbant la circonscription de Turin pour la connaissance de nouvelles familles que l'OLES peut visiter et pour lesquelles elle peut fournir un avis objectif à ce consulat.

Le dynamisme de cet organisme dans sa recherche de financements s'exprime par sa prospection de sponsors par exemple dans le domaine agro-alimentaire et notamment auprès des membres de l'association Turin-Accueil, (Association des Français du Piémont et de la Vallée d'Aoste).

L'ouverture à de nouveaux publics est d'autant plus flagrante ces dernières années avec le taux de chômage en augmentation et la précarisation des familles touchées par la crise économique. Les signalements de situations sociales proviennent du consulat général de France de Milan et de celui de Turin.

Il n'y a pas de choix opéré pour sélectionner les bénéficiaires, ils sont écoutés, soutenus psychologiquement ou orientés en fonction de leur situation, aidés financièrement mais pas systématiquement.

Chaque permanence tenue au consulat général de France à Turin fait l'objet d'un compte-rendu, l'utilisation du consulat comme lieu d'accueil du public favorise une qualité, une transparence et une proximité dans le dialogue. La reconnaissance de la part des bénéficiaires est le retour le plus gratifiant et motivant que l'organisme puisse recevoir.

La présidente fait part aux membres du comité consulaire de son investissement en temps pour assurer le suivi nécessaire aux familles, allant bien au-delà de l'aspect financier des situations : prise de contact avec les autorités locales, information quant aux droits des familles dans le pays hôte, soutien psychologique et gestion administrative de l'OLES.

Compte tenu de ces éléments, l'OLES du Piémont envisage de demander une subvention en 2015 et les membres du comité se prononcent favorablement.

Association de bienfaisance de Gênes

Le Président de la Société de bienfaisance de Gènes, a transmis par courriel au consul adjoint, un compte-rendu de la gestion à la date du 3 avril 2014, date de la dernière assemblée générale de l'association.
Il indique qu'aucun versement de dons n'a été enregistré depuis le début de l'année 2013.
5 personnes ont été aidées par l'association.

La société de bienfaisance travaille en collaboration avec le service social du consulat général.

L'OLES ne demandera pas de subvention au titre de 2015.

VI- Questions diverses

Sans objet.
La séance est levée à 12h30.